

DECRET N° 88-503 du 12 Décembre 1988

chargeant le Camarade Justin GNIDEHOU, Ministre de l'Industrie et de l'Energie de l'intérim du Camarade Simon Ifèdé OGOUMA, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique pour compter du 5 Décembre 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

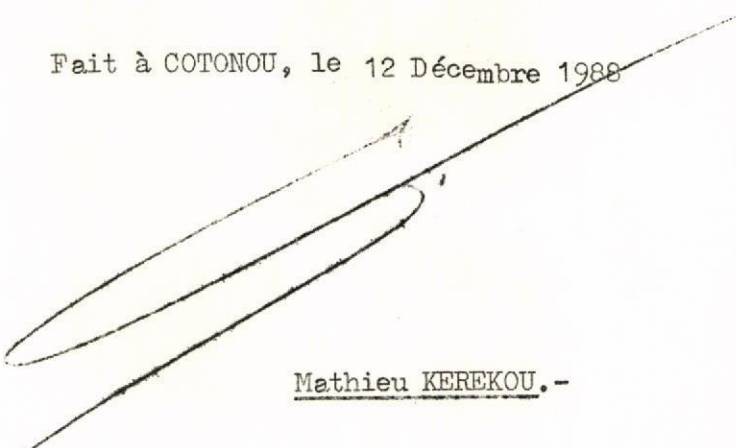
SECRET

Article 1er.- Pour compter du 5 Décembre 1988 le Camarade Justin GNIDEHOU, Ministre de l'Industrie et de l'Energie est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique pendant l'absence du Camarade Simon Ifèdé OGOUMA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel

Fait à COTONOU, le 12 Décembre 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,


Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MTAS-MSP 6
Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UMB-
FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORB 1.